

## **EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE REMILLY SUR LOZON DU 21 NOVEMBRE 2016**

Date de convocation : 10 novembre 2016

Date d'affichage : 28 novembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un novembre à 20 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GOSSELIN Philippe, Maire.

**Étaient présents** : MM GOSSELIN, LAURENT, HAMEAU, LEMIEUX, SEVAUX, CORMIER, SOMMIER, GASLARD, Mmes YVER, LOZOUET, TOURAINNE, LEHODEY.

**Absents excusés** : Alain LEVEE Géraldine MAUDUIT qui donne pouvoir à Françoise TOURAINNE

**Nombre de conseillers** :

en exercice: 14

présents : 12

votants : 13

Charlotte YVER a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 20 octobre 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Le maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

### **1) Demande de financement au Crédit Agricole :**

Un courrier du Crédit Agricole de Normandie proposant une offre de financement à hauteur de 100 000 € au taux fixe de 0,95% sur 12 ans a été adressé en mairie.

Afin d'assurer une partie du financement pour la réhabilitation et l'extension de l'école, et considérant l'offre très avantageuse du crédit Agricole, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire, et après en avoir délibéré décide :

- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- **Montant : 100 000 €**
- **Taux : 0,95 %**
- **Durée : 12 ans**
- **Périodicité : Trimestrielle**
- **Amortissement : Échéances Constantes**
- **Frais de dossier : 200,00 €**

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **2) Questions diverses :**

**a) Commune nouvelle :**

Mr le maire rappelle aux conseillers de remettre le choix des commissions de la commune nouvelle pour la réunion du 15 décembre.

Il est souhaité une dizaine de personnes par commission (2 du Mesnil Vigot, 2 des Champs de Losque et 4 pour Remilly)

**b) Saint-Lô Agglo : nombre de délégués suite à la fusion de Canisy.**

Un accord local concernant le nombre de délégués n'est pas possible (refus de la Préfecture). Pour la commune nouvelle le nombre de délégués reste le même soit 3(un par commune déléguée).

**c) Décision modificative N°2 :**

A la demande de la trésorerie, afin d'intégrer les frais d'étude concernant le futur groupe scolaire, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante pour ouvrir les crédits en investissement :

D/2313-041                   + 7032 €

R/2031-041                   + 7032 €

Le conseil à l'unanimité donne son accord.

**c) Goûter des parents à l'école le jeudi 24 novembre à 17H30.**

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 20H45.

Le secrétaire  
Charlotte Yver

Le maire,  
Ph.GOSSELIN